

F-Procès-verbal de classement d'une butte de départ BMX Niveau Supercross d'une piste de BMX Niveau Supercross

Nom de l'Entité et adresse du siège:

Tél :

Nom du Responsable de l'Entité :

Tél :

Email :

Adresse :

Email :

Lieu d'implantation et adresse de la butte de départ et de la piste :

✚ Date de réception des équipements :

✚ Nom de l'organisme agréé :

✚ Référence du rapport :

✚ Agrément de la grille de départ :

✚ Date de la première visite FFC :

✚ Date de la deuxième visite FFC et/ou des modifications réalisées :

✚ Référence du rapport de visite FFC (AA/MM/JJ N° CL BD INTERCHAMP...) :

FFC (AA/MM/JJ N° CL P INTERCHAMP....) :

La butte de départ BMX Supercross référencée ci-dessus est considérée classée Niveau Inter Championnat

OUI

NON

La piste de BMX Supercross référencée ci-dessus est considérée classée Niveau Inter Championnat

OUI

NON

	Responsable de l'Entité utilisatrice ou propriétaire	Représentant de la FFC
Nom et prénom		
Date		
Signature		

Fait en 3 exemplaires ; l'original est conservé au siège de la Fédération Française de Cyclisme (Vélodrome National – 1 rue Laurent Fignon – CS 40100 – 78069 MONTIGNY LE BRETONNEUX)

1 ex au Responsable de l'Entité utilisatrice ou propriétaire

1ex au Comité Régional